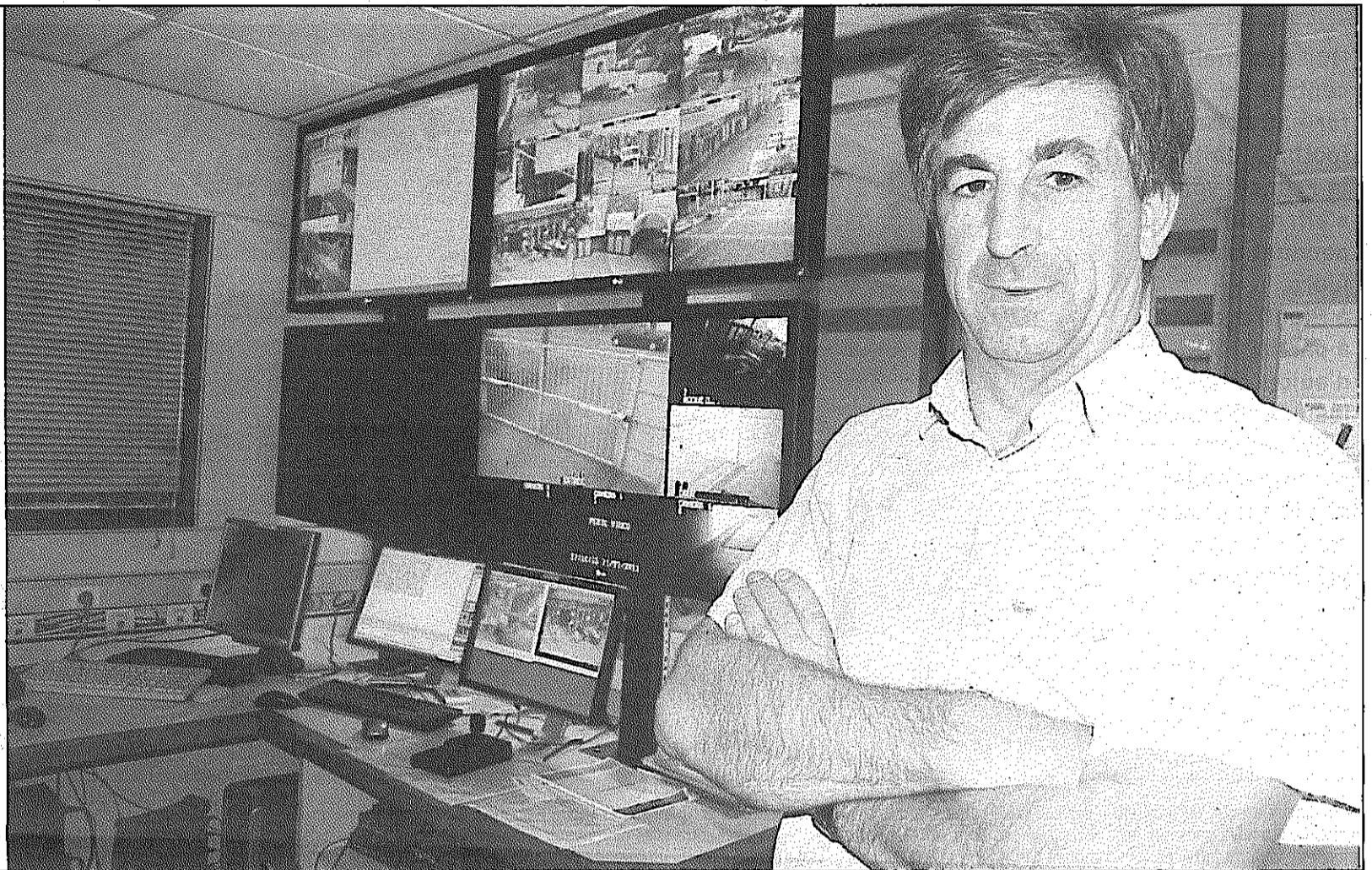


Vidéosurveillance. Sept mois plus tard

Depuis décembre 2010, Saint-Brieuc est sous surveillance vidéo grâce à onze caméras installées dans le centre-ville. Sept mois plus tard, un premier bilan laisse apparaître une utilisation très occasionnelle du dispositif par la police. Un dispositif qui n'a pas encore été évalué ni contrôlé.

Selon le commissaire principal Laurent Dufour, la baisse de la délinquance s'explique par la présence des caméras.



« Les caméras ne sont pas le seul outil, ni l'outil miracle, mais un outil qui va prendre de plus en plus d'importance. Car en France, la religion de l'aveu a vécu. Nous avons de plus en plus besoin de preuves matérielles. »

Laurent Dufour, directeur départemental de la sécurité publique

Un mur d'images qui fonctionne 24 heures sur 24 : depuis sept mois, au commissariat de Saint-Brieuc le bureau du chef de poste retransmet les images en provenance des onze caméras de vidéosurveillance, installées dans le centre-ville. Décidé par le maire de Saint-Brieuc et voté par sa majorité municipale, le dispositif d'un coût de 185.000 € (hors fonctionnement) vise, selon Bruno Joncour, « à faciliter la mission des policiers ». « Cela ne va pas tout bouleverser, ce n'est pas la panacée », affirme l'élu Modem. « Pour les forces de l'ordre, c'est un outil supplémentaire. Et, ponctuellement, nous avons déjà constaté son utilité ». Depuis la mise en service des caméras, policiers (mais aussi gendarmes) demandent en moyenne quatre à cinq fois par mois, dans le cadre de leurs enquêtes (sur réquisition de magistrats), à pouvoir disposer d'enregistrements stockés dans les locaux de la police municipale (où se situe le centre de supervision urbaine).

Dix utilisations par mois pour la police

« Nous n'en sommes qu'au début, mais pour l'instant, nous utilisons la vidéoprotection une dizaine de fois par mois », enseigne Laurent Dufour, le nouveau directeur départemental de la sécurité publique. « Soit sur réquisition dans le cadre d'enquête, soit directement lorsque nous avons vu quelque chose sur les images. »

Pour le patron des policiers costarmoricains, c'est jusqu'ici le soir de la Fête de la musique que l'utilité des caméras s'est fait le plus ressentir : « Le chef de poste a vu un début de rixe place du Chai. Nous sommes intervenus très rapidement, même si personne ne nous a appelés. Et nous sommes arrivés avant que les choses ne dégénèrent. »

Quant à la baisse (entre 5 % et 10 %) de la délinquance mesurée par les services de l'État dans le département depuis le début de l'année, Laurent Dufour estime qu'une « partie est probablement due à la vidéo protection. »

Pas de réelle incidence sur la délinquance ?

Pourtant, selon Hervé Guihard, le vice-président de la Ligue des Droits de l'Homme dans les Côtes-d'Armor, la vidéosurveillance est loin d'avoir prouvé son efficacité : « À Saint-Brieuc, je n'ai pas noté ces dernières semaines que le volume d'incivilités avait baissé ou que le rapport à l'alcool des jeunes avait évolué. D'ailleurs, une enquête présentée en conseil municipal en 2008 démontrait que le dispositif n'aurait pas de réelle incidence sur la délinquance. » Le militant associatif poursuit : « On commence à avoir un vrai retour d'expérience sur ce type de dispositifs en France. Des syndicats se sont exprimés sur le sujet, des commissaires ont pris la parole, des juges aussi sont intervenus. Tous disent que l'outil en lui-même ne permet pas réellement l'identification des délinquants. C'est assez rare. De plus, dans les techniques policières, cela ne change pas grand-chose. Quant aux juges, ils ne peuvent pas l'utiliser, ou très rarement, dans leurs procédures. »

Besoin de preuves matérielles

Fervent défenseur de l'outil, Laurent Dufour exprime un avis tout à fait contraire. « Une affaire résolue, c'est une affaire de moins. Si la vidéo nous le permet, tant mieux. Dans le cadre d'une bagarre, les caméras vont nous permettre de savoir qui a commencé, qui a participé et avec quoi on s'est battu. Au cours d'une enquête, les bandes constituent souvent une preuve non négociable. À défaut, elles nous permettent d'orienter nos investigations ». D'après le policier, les caméras ne sont pas le « seul outil », ni « l'outil miracle », mais « un outil qui va prendre de plus en plus d'importance ». « En France, la religion de l'aveu a vécu. Nous avons de plus en plus besoin de preuves matérielles. »

Le comité de d'éthique pas encore réuni

Reste que les opposants à la vidéosurveillance

dénoncent - outre une efficacité qui, selon eux, reste à prouver -, les dangers de tels dispositifs en cas d'utilisation détournée des images. C'est pour cette raison que Bruno Joncour s'était engagé à réunir un comité d'éthique « au moins deux fois par un an » ; ce comité comprenant notamment un professeur de la faculté de droit, un représentant de la police nationale, des membres d'associations locales ainsi que des élus municipaux. Mais pour l'heure, pas la moindre réunion n'a été organisée. Peut-être parce que l'installation des caméras n'a pas suscité énormément d'émotions.

« Mais ce comité d'éthique a été constitué et il se réunira à la rentrée », indique le maire de Saint-Brieuc, lui aussi visé par la Ligue des Droits de l'Homme et son représentant Hervé Guihard : « Le maire a trouvé dans la vidéosurveillance une réponse clientéliste. Les caméras répondent de façon assez simple à la demande de sécurité des citoyens. Mais il ne mesure pas la puissance de l'outil qu'il a mis en place et que ça implique en terme de droits par rapport aux citoyens. Et il ne mesure pas l'importance de ce comité de suivi. L'archivage des données c'est complexe. Et la sécurisation des données, ça nécessite beaucoup d'infrastructures. »

Portables, Internet, cartes bancaires et fichiers commerciaux

Seulement, pour Laurent Dufour, le vrai danger pour les libertés individuelles ne se trouve pas vraiment du côté des caméras briochines. « Il faut démythifier l'atteinte aux libertés publiques. Nous sommes hypercontrôlés dans l'utilisation de ces caméras. Part contre, l'accès aux portables, aux cartes bancaires, aux GPS, les réseaux sociaux sur Internet et les fichiers commerciaux permettent d'en apprendre beaucoup plus qu'une image avec une caméra. »

Julien Vaillant